

Sans titre  
ARCHITECTE ENTREPRENEUR  
Responsabilité. - Responsabilité à  
l'égard du maître de l'ouvrage. -  
Garantie décennale. - Construction  
d'un ouvrage. - Définition. -  
Caveau funéraire.

La cour d'appel qui constate qu'un  
caveau funéraire est une  
construction, en déduit à bon droit  
qu'il constitue un ouvrage au sens  
de l'article 1792 du Code civil.  
CIV.3. - 17 décembre 2003. REJET

N° 02-17.388. - C.A. Douai, 27 mai  
2002

M. Chemin, Pt. (f.f.) - Mme  
Maunand, Rap. - M. Bruntz, Av. Gén.  
- la SCP Piwnica et Molinié, la SCP  
Waquet, Farge et Hazan, Av.